Nations Unies A/60/898

Assemblée générale

Distr. générale
21 juin 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session
Point 136 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ressources nécessaires pour le Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007

Note du Secrétaire général

Résumé

Aux paragraphes 114 et 115 de son rapport sur le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/807), le Comité consultatif n'a pas pris de décision sur les postes et autres objets de dépense du Bureau des services de contrôle interne qui seront financés au moyen du compte d'appui en 2006/07, dans l'attente de la publication du rapport sur l'évaluation des mécanismes de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies, qui contiendrait un examen détaillé du Bureau des services de contrôle interne en tant que composante du mécanisme de contrôle.

En attendant qu'elle examine le rapport en question, il est demandé à l'Assemblée générale de fournir des ressources au Bureau des services de contrôle interne pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007, à titre provisoire. L'octroi de ces ressources permettra au Bureau de continuer à superviser les activités de maintien de la paix de l'ONU. Il est proposé que soit alloué un montant de 21 847 300 dollars à cette fin pour l'exercice à venir. Les ressources proposées se décomposent comme suit :

a) Maintien du même niveau de ressources que pour l'exercice allant du 1er juin 2005 au 30 juin 2006 et reconduction du personnel temporaire (autre que pour les réunions) approuvé en 2005/06, dont le coût a été actualisé sur la base des paramètres budgétaires applicables à l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin

06-39882 (F) 220606 220606

2007, ce qui représente un montant de 18 799 600 dollars. L'ensemble des dépenses afférentes au personnel sera financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions);

b) 11 postes temporaires pour la Section des auditeurs résidents de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS); cinq de ces postes d'auditeur résident, auparavant inscrits sur le budget de la MINUS, seront transférés sur le compte d'appui conformément à la procédure établie, ce qui représentera un montant de 918 800 dollars, qui sera financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions);

c) Les ressources supplémentaires d'un montant de 2 128 900 dollars demandées dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/727); compte tenu de la nature provisoire de ces demandes, il est proposé de recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) plutôt que des fonctionnaires titulaires.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées à la section II de la présente note.

I. Historique

1. Aux paragraphes 114 et 115 de son rapport sur le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/807), le Comité consultatif a recommandé de ne pas prendre de décision sur les postes et autres objets de dépense du Bureau des services de contrôle interne qui seront financés au moyen du compte d'appui en 2006/07 tant que n'aurait pas été publié le rapport sur l'évaluation des mécanismes de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies, qui contiendrait un examen détaillé du Bureau des services de contrôle interne en tant que composante du mécanisme de contrôle. La publication de ce rapport était attendue le 31 mai 2006.

2. Il est prévu que le rapport en question soit soumis à l'Assemblée générale au cours de la troisième semaine de juin 2006. À ce stade, on ignore si l'Assemblée sera en mesure d'examiner le rapport et de prendre des décisions concernant les propositions qui y sont faites au cours de la deuxième partie de la reprise de sa soixantième session. Du fait que les ressources demandées pour les opérations de maintien de la paix, y compris celles qui seront imputées sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, seront approuvées par l'Assemblée durant la seconde partie de la reprise de sa soixantième session, il est impératif que le Bureau des services de contrôle interne se voie allouer des ressources sur une base provisoire afin d'être en mesure de poursuivre ses activités touchant au maintien de la paix, dans l'attente des décisions que l'Assemblée générale prendra peut-être en ce qui concerne les mécanismes de gouvernance et de contrôle de l'Organisation. Le montant total des ressources demandées atteint 21 847 300 dollars; les finalités de ces ressources sont au nombre de trois, exposées aux sections A à C ci-après :

A. Ouverture de crédits d'un montant inchangé par rapport à l'exercice allant du 1er juin 2005 au 30 juin 2006

3. À titre provisoire, il est proposé d'ouvrir pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 des crédits d'un montant équivalent à ceux qui avaient été approuvés pour l'exercice allant du 1er juin 2005 au 30 juin 2006. Le coût des 92 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) approuvés a été calculé sur la base des paramètres budgétaires applicables à l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007. Ils seront financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dans l'attente de la décision que prendra l'Assemblée générale en ce qui concerne les mécanismes de gouvernance et de contrôle.

4. Outre les 92 postes de personnel temporaire, il est proposé de maintenir 31 postes de personnel temporaire chargé des fonctions d'investigation au sein des missions de maintien de la paix, mais aussi d'assurer des remplacements pour une durée totale de deux mois au titre des congés de maternité ou de maladie. En contrepartie, quatre postes de personnel temporaire seront supprimés par suite de la liquidation de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Le coût total se chiffre à 16 397 800 dollars.

5. En ce qui concerne les autres objets de dépense, s'agissant des rubriques Installations et infrastructures, Transmissions et Informatique, le calcul des coûts sur la base des taux standard actualisés entraînera une réduction du montant des

ressources demandées, qui passera de 592 300 dollars en 2005/06 à 485 500 dollars en 2006/07. S'agissant des rubriques Consultants (415 000 dollars), Voyages (1 455 400 dollars) et Fournitures, services et matériel divers (45 900 dollars), les montants demandés correspondent au maintien des moyens existants.

6. Les dépenses centralisées d'un montant de 212 000 dollars incluses dans la rubrique Installations et infrastructures pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 20 juillet 2007 (voir tableau I ci-après) seront à la charge du Service administratif du Département de la gestion, conformément à la procédure en vigueur.

7. On trouvera une synthèse des incidences financières dans le tableau I ci-dessous :

Tableau I

	Montants approuvés pour 2005/06	*Montants proposé pour 2006/07 après actualisation des coûts*
Personnel recruté aux niveaux international et national	13 976 000	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 998 000	16 397 800
Total partiel	**18 974 000**	**16 397 800**
Autres objets de dépense		
Consultants	415 000	415 000
Voyages	1 455 400	1 455 400
Installations et infrastructures[a]	491 100	393 500
Transmissions	45 200	58 500
Informatique	56 000	33 500
Fournitures, services et matériel divers	45 900	45 900
Total partiel	**2 508 600**	**2 401 800**
Total	**21 091 900**	**18 799 600**
Contributions du personnel	2 373 300	1 845 800

[a] Y compris dépenses centralisées (frais de location et travaux d'aménagement).

B. Auditeurs résidents de la MINUS

8. Outre les ressources proposées à la section A, des ressources sont également demandées pour procéder au transfert proposé de cinq postes d'auditeur résident précédemment inscrits au budget de la MINUS sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et pour créer six postes supplémentaires au titre de la Section d'auditeurs résidents de la Mission. À titre provisoire, il est proposé que ces 11 postes soient attribués à du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le coût de ces 11 postes de personnel temporaire supplémentaires est détaillé dans le tableau II ci-après :

Tableau II

	Montants proposés pour 2006/07
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	874 600
Transmissions	15 500
Informatique	28 700
Total	**918 800**
Contributions du personnel	75 900

9. Pour les besoins de la budgétisation, un taux de vacance de postes de 50 % a été appliqué pour le calcul du coût des six nouveaux postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions), alors que le coût des cinq postes dont le transfert est proposé depuis le budget de la MINUS a été calculé sur la base d'un effectif complet.

C. Ressources supplémentaires demandées dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/727)

10. Des ressources supplémentaires pour le BSCI ont été demandées dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/727). À titre provisoire, il est proposé que l'ouverture de ces crédits supplémentaires soit approuvée et que les effectifs demandés soient financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les postes temporaires proposés sont les suivants :

- 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) pour la création d'une Section de la coordination des auditeurs résidents (voir A/60/727, par. 439 à 441);
- 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) au titre du renforcement de la Section de l'audit au Siège (voir A/60/727, par. 442 à 444);
- 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) au titre du renforcement du Service administratif (voir A/60/727, par. 445 et 446);
- 1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) au titre du renforcement du groupe des auditeurs résidents de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) [voir A/60/727, par. 448 b)];
- Rétablissement de 4 postes d'auditeur, à savoir 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), respectivement, et 1 agent des services généraux (autres

classes) à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) [voir A/60/727, par. 448 c)];

- L'équivalent de 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) pour quatre mois à titre temporaire pour la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion.

11. Le montant total des ressources requises au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'exercice 2006/07 s'élève à 903 200 dollars et les dépenses y afférentes au titre des installations et infrastructures atteindront 136 400 dollars. Pour ce qui est des transmissions et de l'informatique, le coût s'élèvera à 281 200 dollars du fait de l'application des paramètres budgétaires actualisés pour l'ensemble du personnel des missions de maintien de la paix dépendant du BSCI.

12. Les dépenses centralisées, d'un montant de 187 400 dollars, incluses dans la rubrique Installations et infrastructures pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 20 juillet 2007 (voir tableau III ci-après) seront à la charge du Service administratif du Département de la gestion, conformément à la procédure en vigueur.

13. On trouvera au tableau III ci-après un récapitulatif des besoins en matière de ressources décrits ci-dessus et des crédits demandés au titre des rubriques Consultants, Voyages et Fournitures, services et matériel divers :

Tableau III

	Montants proposés pour 2006/07
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	923 200
Consultants	215 400
Voyages	322 800
Installations et infrastructures[a]	236 400
Transmissions	115 700
Informatique	165 500
Fournitures, services et matériel divers	149 900
Total	**2 128 900**
Contributions du personnel	122 900

[a] Y compris dépenses centralisées (frais de location et travaux d'aménagement).

II. Décisions que devra prendre l'Assemblée générale

14. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions suivantes :

a) Approuver l'ouverture de crédits d'un montant total de 21 847 300 dollars à titre provisoire pour le Bureau des services de contrôle interne. Ce montant sera imputé sur le compte d'appui pour l'exercice 2006/07 et se décompose comme suit :

i) 18 799 600 dollars au titre des autres objets de dépense pour le maintien des moyens existants sur la base des ressources approuvées pour l'exercice 2005/06, montant qui servira notamment à financer 119 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions);

ii) 918 800 dollars au titre des autres objets de dépense pour le financement de 11 postes de personnel temporaire à la Section des auditeurs résidents de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS);

iii) 2 128 900 dollars au titre des autres objets de dépense, qui représentent des crédits supplémentaires qui serviront notamment à financer 13 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions);

b) Inclure le montant de 21 847 300 dollars dans les ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ce montant sera réparti entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours relatifs à l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007.